PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 10 MAI 2021, À 19 H 00, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^E RUE À MURDOCHVILLE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

: Martin Pelletier Poste no 1

Poste no 2

Dawn EdenPierre-Marie Smith, maire-Poste no 3

suppléant

Poste no 4 : Daniel Fournier

: Jean-Pierre Chouinard Poste no 5 : Léonie Ste-Croix Blondin Poste no 6

Et:

Les adjointes au

secrétaire-trésorier : Emmanuelle Desrochers

Perrault Nadia Soucy

1. VERIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'AS-SEMBLÉE.
- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR. 2.
- LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
- SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES 4. ANTÉRIEURES.
- LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 11 MAI 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
- LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2021.
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
- CORRESPONDANCE. 8
- AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA POSSESSION DE POULES ET AUTRES ANIMAUX DE FERME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT 10 LA POSSESSION DE POULES ET AUTRES ANIMAUX DE FERME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

- 11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT LA FACTURATION POUR LA SORTIE DE L'ÉQUIPE DE POMPIERS VOLONTAIRES LORS DE SAUVETAGE HORS ROUTE, DE FEU DE VOITURE ET OU D'ACCIDENT DE LA ROUTE.
- 12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VISANT LA FACTURATION POUR LA SORTIE DE L'ÉQUIPE DE POMPIERS VOLONTAIRES LORS DE SAUVETAGE HORS ROUTE, DE FEU DE VOITURE ET OU D'ACCIDENT DE LA ROUTE.
- 13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX BACS NOIRS ET BRUNS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.
- 14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-399 RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.
- 15. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUVANT ÊTRE DÉPOSÉES À L'ÉCOCENTRE.
- 16. OFFRE D'ACHAT POUR LE 561-563, AVENUE GABRIEL-BERNARD.
- 17. VENTE DU TERRAIN SITUÉ AU 733, 3º RUE.
- 18. VENTE DU TERRAIN SITUÉ AU 644, RUE DES CÈDRES.
- 19. PROPRIÉTÉ DU 641-643, AVENUE MILLER RÉF. : M. PIERRE TRUDEL.
- 20. RÉGULARISATION D'ÉCARTS AU 31 DÉCEMBRE 2020.
- 21. RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2020.
- 22. EMBAUCHE DE MONSIEUR GILLES CHRÉTIEN À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
- 23. INSCRIPTION À LA TECQ 2019-2023.
- 24. LETTRAGE DE LA CAMIONNETTE DE POMPIERS.
- 25. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DE LA FIRME ARPO.
- 26. OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTION RÉF. : COPIE DE SÉCURITÉ.
- 27. ADHÉSION AU PROJET MUNICIPALITÉS NOURRICIÈRES.
- 28. APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES.
- 29. AUTORISATION D'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.

- 30. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE.
- 31. PLATE-FORME CLICSÉCUR.
- 32. TIRAGE PROGRAMME DE REVITALISATION.
- 33. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
- 34. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
- 25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 33 - AFFAIRES NOUVELLES - de l'élément suivant :

A) EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Et le retraite des points suivants :

- 10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA POSSESSION DE POULES ET AUTRES ANIMAUX DE FERME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
- 12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VISANT LA FACTURATION POUR LA SORTIE DE L'ÉQUIPE DE POMPIERS VOLONTAIRES LORS DE SAUVETAGE HORS ROUTE, DE FEU DE VOITURE ET OU D'ACCIDENT DE LA ROUTE.
- 13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU BACS NOIRS ET BRUNS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 avril et de l'assemblée spéciale du 23 avril 2021 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 avril et de l'assemblée spéciale du 23 avril 2021 soient et sont adoptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉ-RIEURES. Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 11 MAI 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période 13 avril au 11 mai 2021 incluant les dépôts salaires et qui s'élève à 66 961,71 \$ est déposé.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 14 avril au 11 mai 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2147 à 2157, les dépôts directs 457 à 483 ainsi que les prélèvements 383 et 386 à 392 confirment le paiement des déboursés pour la période du 14 avril au 11 mai 2021 et totalisant le montant de 66 961,71 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2021.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2021 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2021 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 avril 2021 : 1 327 545,28 \$

<u>Dépenses</u> :

Au 30 avril 2021 : 581 270,85 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 avril soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport d'activités pour le mois d'avrail 2021 du directeur intérimaire du Service Incendie sont déposés.

8. CORRESPONDANCE.

- 1. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 40 161 \$, représentant le premier versement de la somme octroyée dans le cadre du Fonds éolien pour le projet de la ligne électrique au Centre de plein air du lac York.
- 2. Lettre de monsieur Laurent Breault, directeur général de la Fondation Émergence

relativement à la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

- 3. Lettre de madame Catherine Henry, responsable du Service de l'Environnement à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies relativement au Programe 2021 de protectio des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
- 4. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 2 484 \$, représentant somme allouée à la Ville dans le cadre du Fonds de soutien à la commercialisation pour le plan de promotion touristique hivernale.
- 9. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA POSSESSION DE POULES ET AUTRES ANIMAUX DE FERME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Daniel Fournier, qu'il présentera un règlement concernant la possession de poules et autres animaux de ferme sur le territoire de la Ville de Murdochville.

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA POSSESSION DE POULES ET AUTRES ANIMAUX DE FERME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT LA FACTURATION POUR LA SORTIE DE L'ÉQUIPE DE POMPIERS VOLONTAIRES LORS DE SAUVETAGE HORS ROUTE, DE FEU DE VOITURE ET/OU D'ACCIDENT DE LA ROUTE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il présentera un règlement visant la facturation pour la sortie de l'équipe de pompiers volontaires lors de sauvetage hors route, de feu de voiture et/ou d'accident de la route.

12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VISANT LA FACTURATION POUR LA SORTIE DE L'ÉQUIPE DE POMPIERS VOLONTAIRES LORS DE SAUVETAGE HORS ROUTE, DE FEU DE VOITURE ET OU D'ACCIDENT DE LA ROUTE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX BACS NOIRS ET BRUNS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-399 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 21-399 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL - soit et est adopté.

15. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUVANT ÊTRE DÉPOSÉES À L'ÉCO-CENTRE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard qu'il présentera un règlement relatif au tri des matières résiduelles pouvant être déposées à l'éco-centre.

16. RÉSOLUTION 21-060 - OFFRE D'ACHAT POUR LE 561-563, AVENUE GABRIEL-BERNARD.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Hratchik Krikorian pour la propriété située au 561-563, avenue Gabriel-Bernard, au montant de 3 000 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et les travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à monsieur Hratchik Krikorian pour la propriété située au 561-563, avenue Gabriel-Bernard, au montant de 3 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

17. RÉSOLUTION 21-061 - VENTE DU TERRAIN SITUÉ AU 733, 3º RUE.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 21-043, les deux (2) proposeurs ont été contactés pour être invités à déposer une nouvelle offre.

CONSIDÉRANT les nouvelles offres, soit :

- Cynthia Morin et Charles-Antoine Lainesse : 1 800 \$
- Noémie Gasse et Pierre-François Aubé : 1 400 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à madame Cynthia Morin et monsieur Charles-Antoine Lainesse la propriété située au 733, 3° Rue et ce, pour la somme de 1 800 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

18. RÉSOLUTION 21-062 - VENTE DU TERRAIN SITUÉ AU 644, RUE DES CÈDRES.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 21-055 les deux (2) proposeurs ont été contactés pour être invités à déposer une nouvelle offre.

CONSIDÉRANT les nouvelles offres, soit :

- Audrey-Anne Di Vita et Nikita Touchette-Lebel : 3 000 \$

- Noémie Gasse et Pierre-François Aubé : 2 800 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à madame Audrey-Anne Di Vita et monsieur Nikita Touchette-Lebel la propriété située au 644, rue des Cèdres et ce, pour la somme de 3 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

19. RÉSOLUTION 21-063 - PROPRIÉTÉ DU 641-643, AVENUE MILLER - RÉF. : M. PIERRE TRUDEL.

CONSIDÉRANT la résolution 20-153 du 14 septembre par laquelle la Ville de Murdochville accepte l'offre d'achat de monsieur Pierre Trudel au montant de 8 000 \$ pour la propriété située au 641-643, avenue Miller.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Trudel ne fut pas informé de cette décision.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Trudel est toujours intéressé à procéder à l'achat de ladite propriété.

CONSIDÉRANT monsieur Trudel, suite à la dépréciation des lieux depuis la date d'adoption de la résolution d'acceptation, désire faire une nouvelle offre.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à monsieur Pierre Trudel la possibilité de réviser son offre pour la propriété située au 641-643, avenue Miller.

20. RÉSOLUTION 21-064 - RÉGULARISATION D'ÉCARTS AU 31 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT la liste d'écarts au grand livre au 31 décembre 2020 préparée par madame Genevière Thibodeau, analyste financière stagiaire.

CONSIDÉRANT QUE ceratines recommandations de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

CONSIDÉRANT QUE les explications fournies répondent aux interrogations des membres du Conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les écarts au 31 décembre 2020 détaillés sur la liste préparée par madame Genevière Thibodeau, analyste financière stagiaire, soient régularisés.

21. RÉSOLUTION 21-065 - RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QU' en date du 31 décembre 2021, le compte D-1227 a un solde passé dû au montant de 302,51 \$, incluant les intérêts.

CONSIDÉRANT QU' en date du 31 décembre 2020, le compte D-0368 a un solde passé dû au montant de 65,20 \$, incluant les intérêts

CONSIDÉRANT QUE les factures relatives à ces comptes datent de plus de 5 ans.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville radie de ses livres le compte D-0461, compte au montant de 3 898,03 \$ incluant les intérêts accumulés.

22. RÉSOLUTION 21-066 - EMBAUCHE DE MONSIEUR GILLES CHRÉTIEN À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'oeuvre au service des Travaux publics de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Chrétien est à l'embauche de la Ville de Murdochville à titre d'employé occasionnel depuis le 18 juin 2019 et qu'il répond efficacement aux exigences de la tâche.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Gilles Chrétien soit et est embauché à titre d'employé permanent au service des Travaux publics de la Ville et ce, rétroactivement au 18 avri; 2021.

QUE les conditions de travail de monsieur Chréstien soient celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

23. RÉSOLUTION 21-067 - INSCRIPTION À LA TECH 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme sur la taxe sur l'essences et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenues dans le cadre du programme de la TEQCQ 2019-2023.

QUE la Ville de Murdochville approuve et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no ____ et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme. QUE la Ville de Murdochville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

QUE madame Annie-Claude Arsenault de la firme ARPO Groupe-conseil, soit et est mandatée pour mettre la programme de travaux à jour.

QUE la Ville de Murdochville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

24. RÉSOLUTION 21-068 - LETTRAGE DE LA CAMIONNETTE DE POMPIERS.

CONSIDÉRANT

la soumission de Max infographie pour le lettrage de la camionnette de pompiers au montant de 950,00 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de Max infographie pour le lettrage de la camionnette de pompiers au montant de 950,00 \$ plus taxes applicables.

25. RÉSOLUTION 21-069 -OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DE LA FIRME ARPO - RÉF. : PONCEAU DE LA RUE DES BOULEAUX.

CONSIDÉRANT

l'offre de services professionnels en ingénierie de ARPO Groupe Conseil pour la réalisation de plans et devis dans le dossier des travaux correctifs du ponceau de la rue des Bouleaux.

CONSIDÉRANT QUE CONSIDÉRANT QUEcette offre au montant total de 21 185 \$, plus taxes applicables, se détaille comme suit :

- 1. Préparation des plans et devis (50 % d'avancement pour soumission et pour construction), estimation des coûts, coordination et suivi Ponceau 2° Rue : 4 555 \$
- 2. Préparation des plans et
 devis (50 % d'avancement pour
 soumission et pour construc tion), estimation des coûts,
 coordination et suivi Ponceau rue des Bouleaux :
 14 330 \$
- 3. Préparation des plans et devis (50 % d'avancement pour soumission et pour construction), estimation des coûts, coordination et suivi

- Ponceau Parc des
Roulottes : 4 300 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de ARPO Groupe Conseil tel que ci-haut énoncée pour la réalisation des travaux y étant décrits.

26. RÉSOLUTION 21-070 - OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTION - RÉF. : COPIE DE SÉCURITÉ.

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la qualité maximale des copies de sécurité suite à l'installation du nouveau serveur, la capacité de sauvegarde doit être augmentée de 100 Go.

CONSIDÉRANT l'offre de la firme PG Solutions pour l'augmentation de ces Go, offre au montant de 600 \$ par année.

CONSIDÉRANT QU' un crédit de 450 \$ serait accordé pour 2021 puisque la facture relative au 100 premiers Go avait déjà été acquitté.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de la firme PG Solutions au montant de 600 \$ annuellement pour l'augmentation de capacité de sauvegarde des données.

27. RÉSOLUTION 21-071 - ADHÉSION AU PROJET MUNICIPALITÉS NOURRICIÈRES.

CONSIDÉRANT QUE le projet « municipalités nourricières » tel qu'élaboré par la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé et proposé au Conseil municipal de la Ville de Murdochville en mai 2021

CONSIDÉRANT le financement accordé à la M.R.C. par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) via le Fonds de rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE les projets qui seront mis en place dans le cadre de la démarche Municipalités Nourricières devront naître d'une collaboration entre la Municipalité, ses citoyens, la

M.R.C. et les acteurs concernés de la démarche intégrée en développement social de la Côtede-Gaspé .

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville doit nommer un ou une responsable du projet parmi les membres de l'équipe municipale pour accompagner la mise en œuvre du projet.

CONSIDÉRANT QUE cette personne participera au comité local Municipalités nourricières.

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par la M.R.C. La Côte-de-Gaspé à la Municipalité de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville confirme son adhésion au projet Municipalités nourricières et autorise la mairesse à signer l'entente de participation 2021-2022 entre la Municipalité de Murdochville et la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé.

QUE le conseiller, monsieur Daniel Fournier soit et est nommé à titre de représentant de la Municipalité de Murdochville au comité local Municipalités nourricières.

28. RÉSOLUTION 21-072 - APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES.

CONSIDÉRANT QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale.

CONSIDÉRANT QU' au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande.

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre les cibles de

2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules.

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires.

CONSIDÉRANT QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible.

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste.

CONSIDÉRANT QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution.

CONSIDÉRANT QUE Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville appuie la campagne Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

29. RÉSOLUTION 21-073 - AUTORISATION D'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des

gouvernements de proximit et que, de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant.

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants.

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance.

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire.

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adopte la *Charte* municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- 3. Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;

- 4. Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- 5. Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- 6. Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- 7. Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- 8. Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

30. RÉSOLUTION 21-074 - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE.

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnait qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentent dans la société.

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le 17 mai soit et est proclamé *Journée* internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

31. RÉSOLUTION 21-075 - INSCRIPTION À CLICSÉCUR.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Nadia Soucy, adjointe au secrétaire trésorier, soit et est nommée représentante de la Ville autorisée à signer au nom de la Ville de Murdochville, les documents requis pour l'inscription à clicSéQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utilse et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à madame Nadia Soucy, représentante de la Ville, les renseignements doit il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

32. RÉSOLUTION 21-076 - TIRAGE - PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT le règlement 20-396 établissant le programme de revitalisation de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QU' en 2021, une enveloppe budgétaire de 62 000 \$ fut allouée pour la remise de subventions prévues à ce règlement.

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs n'ayant pas pu se prévaloir de la subvention en 2020 sont prioritaires pour 2021 et ce, pour les mêmes travaux.

CONSIDÉRANT QUE la somme des demandes de subvention reçues à la Ville de Murdochville en date du 9 mai 2021 dépasse cette enveloppe budgétaire.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé que l'ordre d'appels des demandeurs, suite à l'attribution aux demandeurs de 2020, soit déterminé par tirage au sort.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Hugues Boucher et Brian Furlotte soient et sont les deux premiers noms sur la

liste d'appels.

QUE suite à ces appels, la liste se détaille comme suit :

- 03. Richard Blanchette et Dominique Lambin
- 04. Ludovic Roussy
- 05. Éric Hébert
- 06. Mylaine Robichaud et Jean-Philippe Langeviu
- 07. Bobby Dufour
- 08. Marlène Blanchette
- 09. Jean-Louis Sylvestre
- 10. Félix Rioux et Roxanne Paquette
- 11. Marine Delobre, Camille Hudon et François Robichaud
- 12. Bruno Sullivan et Véronique Caron
- 13. Dave Maratin
- 14. David Alexander et Élizabeth Harrisson
- 15. Guillaume Molaison
- 16. Nicole Pelletier et Henrick Blanchette
- 17. Benoit et Fanny Arsenault
- 18. Edwin Castilloux
- 19. Frédérique Thibodeau et Alexandre Brulé
- 20. Steeves Laliberté
- 21. Sophie Bernatchez
- 22. Michelle Desrochers

33. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 21-077 - EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a réalisé un processus de recrutement et de sélection pour combler le poste de directeur du services des Travaux publics suite au départ à la retraite prochainement de monsieur André Minville, titulaire actuel du poste.

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection et un consultant externe ont procédé aux démarches nécessaires pour recruter un candidat ou une candidate afin de combler le poste de directeur des travaux publics à la Ville de Murdochville, notamment (affichage public, examen écrit et entrevue de sélection.)

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection est arrivé à une décision unanime relativement au choix du candidat, soit monsieur Denis Akpoué.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Delisca Ritchie Roussy, soit

et est autorisée à négocier l'ensemble des conditions de travail du futur directeur des Travaux publics, monsieur Denis Akpoué, le tout dans le respect du cadre budgétaire et des règles en vigueur au sein de la Ville de Murdochville ainsi que des discussions tenues entre le comité de sélection et le consultant, monsieur Gaétan Lelievre conseils développement des régions.

QUE le contrat de travail de monsieur Denis Akpoué soit présenté lors d'une prochaine assemblée pour approbation des membres du Conseil.

QUE le maire, madame, Délisca Ritchie Roussy, et l'adjointe au secrétaire-trésorier, madame Nadia Soucy soient est sont autorisées à signer le contrat d'engagement à intervenir avec le nouveau directeur du service des Travaux publics , monsieur Denis Akpoué .

34. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions des personnes présentes.

35. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 20.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY

Maire

Nadia Soucy

Adjointe au

secrétaire-trésorier